

National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters Ottawa, Ontario K1A 0K2 Quartier général de la Défense nationale Ottawa (Ontario) K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax/Numéro de télécopieur : (819) 997-9776

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à: 2:00 PM EST – Eastern Daylight time – Heure avancé de l'Est

On - le: July 10, 2018 - le 10 Juillet, 2018

Title/Titre MHE Parts Buy EMM les pieces achetent	Solicitation No – N° de l'invitation W8486-195098/A/SV
Date of Solicitation - Date de l'in	vitation
May 30 2018 – le 30 Mai 2018	
Address Enquiries to - Adresser	toutes questions à
National Defence Headquarters 101 Colonel By Dr	
K1A 0K2 Attn: DLP 4-3-1-2	
Telephone No. – N° de	FAX No – N° de fax
téléphone	N/A
819-939-5620	
Destination	
	cified Herein é dans les présentes

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

exigée	proposée
See Herein	
Vendor Name and Address - Raiso	on sociale et adresse du fournisseur
Name and title of person authorize print) - Nom et titre de la personne fournisseur (caractère d'imprimeri	•
Name/Nom Title/Titre	-
Signature	_

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Besoin soumission
- 1.3 Accords commerciaux
- 1.4 Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demande de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables soumission

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignement supplémentaires

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin contrat
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables contrat
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Clauses du quide des CCUA
- 6.12 Préparation de la livraison
- 6.13 Instructions d'expédition destination et calendrier de livraison

Annexe A – Détails de l'article

Annexe B – Paiement électronique de factures – soumission

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin - soumission

Le besoin est décrit dans la section intitulée « Détails de l'article » à l'annexe A.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de -l'Accord de libre-échange canadien (ALEC)

1.4 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat).</u>

publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003, (2017-04-27) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.

Le paragraphe 5.4, du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services, besoins concurrentiels est modifié comme suit :

Supprimer: Les soumissions seront valables pendant au moins **soixante (60) jours** à compter de la date de clôture de la demande de soumissions;

Insérer: Les soumissions seront valables pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de la date de clôture de la demande de soumissions.

Le paragraphe 20.2 du document 2003 Instructions uniformisées – biens ou services, besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : Les demandes de renseignements concernant la réception des soumissions présentées en réponse aux demandes de soumissions émises par l'administration centrale de TPSGC peuvent être adressées au Module de réception des soumissions, Division de soutien opérationnel des approvisionnements, au 819-420-7200. Dans le cas des demandes de soumissions émises par des bureaux régionaux de TPSGC, les demandes de renseignements concernant la réception des soumissions peuvent être adressées à l'autorité contractante dont le nom figure dans la demande de soumissions.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demande de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables - soumission

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

La première page de la demande de proposition signée par le soumissionnaire ou son représentant autorisé (1 copie signée).

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Section IV : Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique

d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.1 Produits équivalents- Remplacement du numéro de pièce du fabricant

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction, la qualité et la performance sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a) indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/CAGE du produit de remplacement.
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction, la qualité et la performance ne seront pas pris en considération si :
 - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou:
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-195098/A/SV

3.1.2 Produits équivalents et Remplacement du numéro de pièce du fabricant d'origine de l'équipement – Échantillons

- 1) Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement ou un remplacement du numéro de pièce, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalant à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.
- 2) Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les (7) jours ouvrables après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission en conformité avec la Base de paiement spécifiée à la Partie 6.

Les prix devraient figurer seulement dans la section intitulée « Détails de l'article » à l'annexe A seulement.

3.1.3 Prix

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) à destination des biens, conformément à ce qui est indiqué dans l'annexe A, Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.3.1Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumission. Cependant, les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) identique pour que leur soumission soit évaluée. Les soumissionnaires peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission, après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

3.1.3.2Paiement électronique de factures - soumission

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-195098/A/SV

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe B - Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.4 Clauses du guide des CCUA

3.1.4.1Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV : Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

3.1.5 Meilleure date de livraison - soumission

Bien que la livraison soit demandée pour le 30 Septembre, 2018. Les soumissionnaires devraient indiquer la meilleure date de livraison qui peut être offerte dans la section intitulée « Détails de l'article » à l'annexe A.

3.1.6 Représentants du fournisseur

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent les renseignements de la personne-ressource comme suit :

Renseignements généraux

Nom .

No de téléphone : No de télécopieur :

Courriel:

Suivi de la livraison

Nom:

No de téléphone : No de télécopieur :

Courriel:

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1Critères d'évaluation techniques obligatoires - Numéro de pièce et COF/CAGE

Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de pièce et le numéro de COF/CAGE offert.

4.1.1.2Critères d'évaluation techniques obligatoires - Produits équivalents – Remplacement du numéro de pièces du fabricant

Les soumissionnaires qui proposent un produit équivalent ou un produit de remplacement doivent indiquer la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/CAGE offert.

5.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1Critères d'évaluation financière obligatoires

Le prix de la soumission doit être en dollars canadien, rendu droits acquittés (RDA) à destination, selon les Incoterms 2010, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses lorsque applicables et les taxes applicables sont en sus.

Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour toutes les destinations avec le même numéro de nomenclature de l'OTAN.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le plus bas prix global par numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité</u> limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-195098/A/SV

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article » à l'annexe A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante, incluant les modifications suivante;

Section 01 (2016-04-04) Interprétation

Supprimer : « Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre;

Insérer: « Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre;

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (insérer au moment de l'attribution du contrat).

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'annexe A du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Sandra Stouros

Titre: Officier de procureur Direction: DAAT 4-3-1-4

Quartier générale de la Défense nationale Édifice Major-général George R. Pearkes

101, promenade Colonel By Ottawa (Ontario) K1A OK2 Téléphone : 819-939-5620

Courriel: Sandra.stouros@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Autorité technique

L'autorité technique pour le contrat est : (insérer au moment de l'attribution du contrat)

Nom: Titre:

Organisation : Adresse : Téléphone : Courriel :

L'autorité technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant,

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier W8486-195098/A/SV

celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentants de l'entrepreneur

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-195098/A/SV

6.6

Le nom et le numéro de téléphone de la personne responsable : (*insérer au moment de l'attribution du contrat*)

Renseignements généraux Nom :	Suivi de la livraison
No de téléphone : No de télécopieur :	
Courriel :	
Paiement	

6.6.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix unitaire(s) ferme(s) précisé à l'annexe* A, selon un montant de _____ \$ (*insérer au moment de l'attribution du contrat*), en dollars canadien. Droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat (insérer au moment de l'attribution du contrat)

L'entrepreneur accepte d'être payé à l'aide des instruments de paiement électronique suivants :

- a) Carte d'achat Visa :
- b) Carte d'achat MasterCard;
- c) Dépôt direct (national et international);
- d) Échange de données informatisées (EDI) ;
- e) Virement télégraphique (international seulement);
- f) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. L'entrepreneur est prié de fournir les factures en format électronique à l'autorité contractante et l'autorité pour les achats, sauf indication contraire de l'autorité contractante ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.
- 3. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire pour acceptation et paiement;
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables - contrat

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2016-04-04), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Besoin, spécifié à l'annexe A;

d) la soumission de l'entrepreneur en date du	(insérer au moment
de l'attribution du contrat), telle que modifiée	(insérer au
moment de l'attribution du contrat).	

6.11 Clauses du guide des CCUA

Référence des	CCUA Titre	Date
A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité – entrepreneurs établis au Canada	2017-08-17
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Étiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2017-08-17
D3010C	Livraison de marchandises dangereuses/ produits dangereux	2016-01-28
D3015C (S/A)	Marchandises dangereuses / produits dangereux – conformité de l'étiquetage et de l'emballage	2014-09-25
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)	2010-08-16
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2016-01-28

6.12 Préparation de la livraison

6.12.1 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000 D3018C (2014-09-25)

L'entrepreneur doit préparer tous les articles 9 et 10 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles un quantité de (5) unité par paquet

6.12.2 Préparation en vue de la livraison - la spécification relative à 'emballage des Forces canadiennes D3016C (2014-09-25) (S/A)

L'entrepreneur doit préparer la livraison de l'(des)article(s) _____ conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes :

a. D-LM-008-030/SF-001, Tuyaux en caoutchouc, en plastique, en tissu ou en métal (y compris les tubes), ainsi que les raccords, les lances et les crépines;

6.13 Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison

- 1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat, selon les Incoterms 2010 rendu droits acquittés (DDP).
- 2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.
 - a) 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal Montréal (Québec)

Téléphone: 1-866-935-8673 (sans frais), ou 514-252-2777, poste 2525 / 4673 / 4282 Courriel: 25DAFCTrafficRDV2forces.gc.ca

b) 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster Edmonton (Alberta)

Téléphone: 780-973-4011, poste 4524

ANNEXE A - DÉTAILS DE L'ARTICLE

Articles	Déscription	Unité de distribution	Quantité	Addresse de la déstination	Addresse de facturation	PRIX UNITAIRE FERME	PRIX TOTAL	Date de livraison proposé
Article 1	NNO: 5895-01-660-7581 Manette, Entree de Donnees Manette, Entree de Donnees COF/CAGE: 81073 S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent: No de pièce offert:	5	ın	Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montreal 6363 Rue Notre Dame St. E. Montreal (Québec) HIN 2E9 Canada	Ministère de la défense nationale C.P. Ad00 Succ K 25 DAFC / Magasin Atrit. 25 Section des comptes payable DAFC Montreal (Québec) H1N 3R9 Canada			
Article 2	NNO: 5895-01-660-7581 Entree De Donnees No de pièce demandé: 33YY1115-154 COF/CAGE: 81073 S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent: No de pièce offert:	5	L/I	Ministère de la défense nationale 7 Dépot d'approvisionnement des FC deffice 236 East End 195 Ave&82nd St Edmonton (Alberta) 15,445 Canada	Ministère de la défense nationale 7 Dépot d'approvisionnement des FC Station Forces CP 10500 Edmonton (Alberta) TSJ 4JS Canada			
Article 3	NNO: 6220-12-330-4327 Neu/Jange, signalisation Ne de pièce demandé: 2R.1006846-011 COF/CAGE: 6222 ou No de pièce demandé: 0837228 COF/CAGE: H0001 S. V. P. veuillez indiquer si le numéro de pièce est tell que demandé ou équivalent: No de pièce offert: Numéro de COF/CAGE offert:	5	05	Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montreal 6363 Rue Notre Dame St E. Montreal (Québec) H1N 2E9 Ganada	Ministère de la défense nationale C.P., 4000 Succ K. 25 DAFC / Magasin Attn: 25 Section des comptes payable DAFC Montreal (Québec) HIN 3R9 Canada			
Article 4	NNO: 620-01-82-6105 Feu Stop, Vehicule No de pièce demandé: 07411 COF/CAGE: 1358 ou No de pièce demandé: 20011 COF/CAGE: 96139 S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tell que demandé ou équivalent: No de pièce offert: Numéro de COF/CAGE offert:	ਲ	100	Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montreal 6363 Rue Notre Dame St E. Montreal (Québec) HIN 2E9 Canada	Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montreal 6363 Rue Notre Dame St E. Montreal (Québec) HIN 2E9 Canada			

Article 5	NNO: 6220-01-482-6105 Feu Stop, Vehicule No de pièce demandé: 07411 COF/CAGE: 13548 ou No de pièce demandé: 20011 COF/CAGE: 96139	.	20	Ministère de la défense nationale 7 Dépot d'approvisionnement des FC Edifice 236 East End 195 Ave&82nd St Edmonton (Alberta)	Ministère de la défense nationale 7 Dépot d'approvisionnement des FC Station Forces. C.P. 10500 Edmonton (Alberta) TSJ 4J5 Canada	
	S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent: No de pièce offert:			Canada Canada		
	Numéro de COF/CAGE offert:					
Article 6	NNO: 6680-01-650-3796 Transmetteur, Niveau de Liquide No de pièce demandé: 439363-D COF/CAGE: 419870 S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent: No de pièce offert:	ㅎ	50	Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montreal 6363 Rue Notre Dame St.E. Montreal (Québec) H1N 2E9 Canada	Ministère de la défense nationale C.P. 4000 Succ K 25 DAFC / Nagasin Attn: 25 Section des comptes payable DAFC Chandrael (Québec) HIN 3R9	
	Numéro de COF/CAGE offert:					
Article 7	NNO: 2090-01-422-5689 Balat, Essuie-Glace No de pièce demandé: 13418 COF/CAGE 2172N S.V.P veuiller indiquer si le numéro de pièce est tel	.	20	Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montreal 6368 Rue Notre Dame St. E. Montreal (Québec) H1N 2E9 Canada	Ministère de la défense nationale C.P. 4000 Succ K 25 DAFC / Magasin Attn: 25 Section des comptes payable DAFC / OCA / MAGASIN	
	que gemanae ou equivalent: No de pièce offert: Numéro de COF/CAGE offert:				Montraal (Quebec) HIN 3K9 Ganada	
Article 8	NNO: 2090-01-422-5689 Valat, Essuie-Glace No de pièce demandé: 13418 COF/CAGE: 2172N	5	50	Ministère de la défense nationale 7 Dépot d'approvisionnement des FC Edifice 236 East End 195 Ave&82nd St	Ministère de la défense nationale 7 Dépot d'approvisionnement des FC Station Forces C.P 10500 Edmonton (Alberta) TSJ 4J5	
	S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent: No de pièce offert:			Edmonton (Alberta) T5J4J5 Canada	Canada	
	Numéro de COF/CAGE offert:					

Ministère de la défense nationale C.P. 4000 Succ K C.P. 4000 Suc K Athr. 25 Section des comptes payable DAFC Montreal (Québec) H1N 389 Canada	Ministère de la défense nationale 7 Dépot d'approvisionnement des FC Station Forces C.P. 10500 Edmonton (Alberta) T5J 4J5 Canada	Ministère de la défense nationale C.P. 4000 Suck X 25 DAFC / Magasin Attn: 25 Section des comptes payable DAFC Montreal (Québec) H1N 3R9 Canada	Ministère de la défense nationale 7 Dépot d'approvisionnement des FC Station forces C.P. 10500 Edmonton (Alberta) T5J 4J5 Canada
Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montreal 6363 Rue Notre Dame St E. Montreal (Québec) H1N 2E9 Canada	Ministère de la défense nationale 7 Dépot d'approvisionnement des FC Edifice 236 East End 195 Ave&82nd St Edmonton (Alberta) TSJ4J.5 Canada	Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montreal 6363 Rue Notre Dame St E. Montreal (Québec) H1N 2E9 Canada	Ministère de la défense nationale 7 Dépot d'approvisionnement des FC Edifice 236 East End 195 Ave&82nd St Edmonton (Alberta) T5J4J5 Canada
ĸ	w	10	10
8	ੱ	5	ੱ
NNO: 2520-01-583-8703 Hydraulic Pump Assey Hydraulic Pump Assey No de pièce demandé: 324 9120 353 COF/CAGE: 57760 ou No de pièce etemandé: 324-9120 353 COF/CAGE:1U3R2 COF/CAGE:1U3R2 S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent: No de pièce offert:	NNO: 2520-01-583-8703 Hydraulic Pump Assy No de pièce demande: 324 9120 353 COF/CAGE: 57760 ou No de pièce demande: 324-9120-353 COF/CAGE: 1U3Rquer si le numéro de pièce est tell que demandé ou équivalent: No de pièce offert: Numéro de COF/CAGE offert:	NNO: 2530-01-539-1644 Accumulateur, Hydraulique No de pièce demandé: ACP08AA-32E1HTC COF/CAGE: 26337 S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent: No de pièce offert:	NNO: 2530-01-539-1644 Accumulateur, Hyrdaulique No de pièce demandé: ACP08AA-32E1HTC COF/CAGE: 26337 S.V.P.veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent: No de pièce offert:
Article 9	Article 10	Article 11	Article 12

Article 13	NNO: 2530-20-005-8930 Jante, Pneumatique No de pièce demandé: 29348	СН	9	Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montreal	Ministère de la défense nationale C.P. 4000 Succ K	
	COF/CAGE:38490 S. V.P Veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent:			6363 Rue Notre Dame St. E. Montreal (Québec) H1N 2E9 Canada	25 DAFC/ Magasin Attr: 25 Section des comptes payable DAFC Montreal (Québec) H1N 3R9	
	No de pièce offert:				Canada	
	Numéro de COF/CAGE offert:					
Article 14	NNO: 2540-01-542-3656 Moteur Electrique, Essuie-Glace No de pièce demandé: 10737320 COF/CAGE: 4FGW6	8	10	Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montreal 6363 Rue Notre Dame St.E.	Ministère de la défense nationale C.P. 4000 Succ K 25 DAFC / Magasin	
	S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent: No de pièce offert:			Montraal (Québec) H1N 2F9 Canada	Atnr. 25 Section des comptes payable DAFC Montreal (Québec) H1N 3R9 Canada	
	Numéro de COF/CAGE offert:					
Article 15	NNO: 2540-01-542-3656 Moteur Electrique, Essuie-Glace No de pièce demandé: 10737320 COF/CAGE: 4FGW6	5	10	Ministère de la défense nationale 7 Dépot d'approvisionnement des FC Edifice 236 East End	Ministère de la défense nationale 7 Dépot d'approvisionnement des FC Station Forces C.P. 10300	
	S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent: No de pièce offert:			LISS Avecazilo St. Edmonton (Alberta) TSJ415 Canada	Canada	
	Numéro de COF/CAGE offert:					
Article 16	NNO: 2540 01-335-2454 Moteur Fletrifique, Essuie-Glace No de pièce demandé: WWF 24C 18-1720S COF/CAGE: 24956 ou No de pièce demandé: WWF24C18-720S COF/CAGE: 24956	5	10	Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montreal 6363 Rue Notre Dame St E. Montreal (Québec) H1N 2E9 Canada	Ministère de la défense nationale C.P. 4000 Succ K 2.5 DAFC Magasin Attn: 25 Section des comptes payable DAFC	
	S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent: No de pièce offert:				Montraal (Quebec), HIN 3R9 Canada	
	Numéro de COF/CAGE offert:					

COF/CAGE:OFW39 S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent: No de pièce offert: Numéro de COF/CAGE offert: NNO: 4730-01-334-5710 SOF/CAGE: 01176 ON O de pièce demandé: 6-6 070120C COF/CAGE: 01V39 S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent:	5	05	Canada			
DE offert: 7710 Ube Vers Bossage le: 202701-6-65 ande: 6-6 070120C er si le numéro de pièce est tel				DAFC Montreal (Québec) H1N 3R9 Canada	\$16.00	
AGE offert: 4-5710 Tube Vers Bossage indé: 202701-6-65 mandé: 6-6 070120C guer si le numéro de pièce est tel équivalent:						
44-5710 t, Tube Vers Bossage andé: 202701-6-65 6 emandé: 6-6 070120C 99 iquer si le numéro de pièce est tel i équivalent:						
diquer si le numéro de pièce est tel u équivalent:		11	Ministère de la défense nationale 7 Dépot d'approvisionnement des F.C Edifice 236 East End 195 Ave&&2nd Sr Edmonton (Alberta)	Ministère de la défense nationale 7 Dépot d'approvisionnement des FC Station forces C.P. 10500 Edmonton (Alberta) T5J 4J5 Canada		
		- 0	T5J4J5 Canada		\$17.00	
No de pièce offert:						
Numéro de COF/CAGE offert:						
NNO: 5930-01-664-1909 Interrupteur, A Bascule No de pièce demandé: V1D1S00B-CZC13-100 COF/CAGE: 73S59	СН	20 7	Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montreal 6363 Rue Notre Dame St E.	Ministère de la défense nationale C.P. 4000 Succ K 25 DAFC / Magasin		
S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent:		2 0	Monreal (Quebec) HIN 2E9 Canada	Attn: 25 Section des comptes payable DAFC Conntreal (Québec) H1N 3R9		
No de pièce offert:				Calidua		
Numéro de COF/CAGE offert:						
NNO: 5930-01-422-4806 Commutateur, Rotatif No de pièce demandé: 75212-04 COF/CAGE: 13445	ъ	5 6 2 7	Ministère de la défense nationale 25 DAFC Montreal 6363 Rue Notre Dame St E.	Ministère de la défense nationale C.P. 4000 Succ K 25 DAFC / Magasin		
S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel que demandé ou équivalent:		20	Montreal (Québec) H1N 2E9 Canada	Attn: 25 Section des comptes payable DAFC Montreal (Québec) H1N 3R9		
No de pièce offert:						
Numéro de COF/CAGE offert:						

	NNO: 6105-21-914-1632					
Article 25	Moteur, A Courant Continu	ᆼ	10	Ministère de la défense nationale	Ministère de la défense nationale	
	No de pièce demandé: 25-0107			25 DAFC Montreal	C.P. 4000 Succ K	
	COF/CAGE:38832t			6363 Rue Notre Dame St E.	25 DAFC / Magasin	
				Montreal (Québec) H1N 2E9	Attn: 25 Section des comptes payable	
	S.V.P veuillez indiquer si le numéro de pièce est tel			Canada	DAFC	
	que demandé ou équivalent:				Montreal (Québec) H1N 3R9	
					Canada	
	No de pièce offert:					
	Numéro de COF/CAGE offert:					
					TOTAL	
					GST/PST/QST	
					GRAND TOTAL	

Annexe B

Paiement électronique de factures – soumission

Le Canada demande que les soumissionnaires remplissent l'option 1 ou 2 cidessous :

 () Les instruments de paiement électronique seront acceptés pour le paiement des factures.

Les instruments de paiement électronique suivants sont acceptés :

- () Carte d'achat VISA ;
- o() Carte d'achat MasterCard;
- o () Dépôt direct (national et international);
- o() Échange de données informatisées (EDI);
- o() Virement télégraphique (international seulement);
- o () Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)
- 2. () Les instruments de paiement électronique ne seront pas acceptés pour le paiement des factures.

Le soumissionnaire n'est pas obligé d'accepter les paiements effectués à l'aide d'instruments de paiement électronique. L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.